



Yacht Club de St Vaast

Club des plaisanciers Grandcomaiserais

Avis de Course

Challenge de la Baie de Veys Samedi 02 et dimanche 03 Mai

1. ORGANISATION

Le Challenge de la Baie des Veys est organisé conjointement par le YCSV et le CPG.

2. REGLES

La régate du Challenge de la Baie des Veys sera régie par :

2.1 : Les RCV de la FFV 2017-2020

2.2 : le règlement OSIRIS 2020

2.3 : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2.4 : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l'Avis de Course, les IC prévalent sur l'Avis de Course).

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

3.1 : L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS Habitable ayant un certificat valide.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

3.2 : Répartition des flottes : La flotte sera répartie en 2 groupes en fonction du nombre des inscrits.

3.3 : Sécurité :

- Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation et en conformité avec la législation de leur pays.
- D'une VHF en état de fonctionnement (émission et réception)
- D'un moteur en état de bon fonctionnement ainsi que d'une quantité de carburant nécessaire pour la durée de la régate.

3.4 : Équipage : Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFVoile Compétition ou une licence FFVoile Temporaire accompagnée d'un certificat médical. (Aucune licence ne sera délivrée les 2 et 3 Mai).

3.5 : Inscriptions : Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement envoyer la fiche d'inscription accompagnée du règlement **au plus tard le 24 Avril 2020** au Yacht Club de St Vaast (YCSV) 6 Quai Cdt Paris 50550 Saint- Vaast la Hougue.

La fiche d'inscription peut être retirée sur le site du YCSV dans la rubrique « Activités » puis Challenge de la Baie des Veys ou bien sur le site du CPG.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 50 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions, les suivants seront classés en liste d'attente.

Les chèques seront libellés à l'ordre du Challenge de la Baie des Veys.

3.6 : Droit à payer :

Le prix d'inscription est fixé à **30 €** par personne embarquée (petit-déjeuner le 03/05 et repas du samedi soir 02/05 inclus).

Gratuité de stationnement pour tous les bateaux participants à Saint-Vaast le 1er mai et le 03 mai et à Grandcamp le 02 mai.

Portes de Saint-Vaast : le 01 Mai : ouverture : 15h15, fermeture le 02 : 08h06

le 03 Mai : ouverture : 17h33

Portes de Grandcamp : le 02 Mai : ouverture : 15h55

le 03 Mai : Fermeture : 09h45

Fermeture : 22h30

En fonction des places disponibles, possibilité d'inviter des personnes au repas du samedi soir (participation de 20 € par personne).

4. PROGRAMME :

Confirmation des inscriptions et retrait des Instructions de Course au Yacht Club de Saint-Vaast

– le vendredi 01^{er} Mai de 14h00 à 19h00.

HORAIRE POUR LE SAMEDI 02 Mai 2020

Fermeture des portes de Saint-Vaast	08h06
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	09h00
Coefficient	42
Ouverture des portes de Grandcamp	15h55
Repas à Grandcamp	19h30

HORAIRE POUR LE DIMANCHE 03 Mai 2020

Fermeture des portes de Grandcamp	09h45
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	10h00
Coefficient	52
Ouvertures des portes de St Vaast	17h33
Fermeture des portes de St Vaast	22h38
Résultats	19h00

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 01 Mai 14h00.

6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

Pour la journée du Samedi 02 Mai, les parcours auront lieu entre St Vaast et Grandcamp (1 ou plusieurs courses pourront avoir lieu).

Dimanche 03 Mai Parcours Côtiers pour rallier StVaast et éventuellement parcours techniques devant St Vaast.

7. CLASSEMENT et TROPHEES:

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1.

7.1 : Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps.

Le système de point « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans toutes les courses validées.

7.2 : Le Trophée : « CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS » sera attribué en additionnant le nombre de points obtenus par les 3 meilleurs voiliers de chaque club participant dans chaque groupe. Le club ne présentant pas de voilier dans un groupe se verra octroyer le nombre de point du dernier voilier classé de ce groupe +1 point

En cas d'ex æquo, le classement se fera en prenant en compte les 3, 4, 5 etc... meilleurs voiliers de chaque club.

8. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates avant, pendant et après.

10. CONTACTS :

Pour tous renseignements : M. Ravasé Tel : 06 26 57 12 52.
rene.ravase@orange.fr

M. Lefèvre Tel : 07 83 79 06 78.
lamesquerie@orange.fr